SYNTHÈSES

OCDE

Octobre 2003

Étude économique de l'Autriche, 2003

L'économie autrichienne doit-elle s'adapter aux changements économiques ?

La consolidation fiscale doit-elle être une priorité de l'agenda politique ?

Comment les réformes du secteur public doivent-elles progresser ?

La réforme des pensions est-elle achevée ?

Quelles réformes du marché du travail peuvent créer plus d'emplois ?

Comment améliorer l'efficience du système éducatif ?

Comment la régulation des marchés de produits peut-elle améliorer les gains de productivité ?

Comment réaliser plus d'économies en matière de politique environnementale ?

Comment rendre l'aide au développement plus efficace ?

Pour plus d'informations

Résumé

Pour accroître le potentiel de croissance de l'Autriche, d'importantes modifications devront être apportées au cadre institutionnel afin d'assainir les finances publiques, d'élever le taux d'activité – notamment des travailleurs âgés – et d'ouvrir les secteurs abrités de l'économie à une saine concurrence. L'accent mis par le gouvernement sur des réductions de dépenses structurelles pour parvenir au bout du compte à équilibrer le budget tout en rendant possibles des allégements d'impôt est certes judicieux, mais l'équilibre budgétaire ne sera rétabli qu'après 2007 étant donné la détente antérieure de la politique budgétaire et les prévisions actuelles. Un tel rythme de réduction du déficit n'est pas satisfaisant compte tenu de l'ampleur de la dette de l'Autriche par rapport au PIB. Il faudra freiner plus fortement les dépenses pour dégager la marge de manœuvre nécessaire à la vaste réforme fiscale que les autorités se sont engagées à opérer. La réforme des dépenses publiques vise à réduire les effectifs du secteur public, mais les économies réalisées au niveau des coûts sont entamées par les généreux programmes de retraite anticipée qui ont permis de réaliser cette compression d'effectifs. La réforme du secteur public doit s'attaquer aux relations budgétaires fédérales complexes et veiller à ce que les tâches soient attribuées à l'agent public ou privé le mieux à même de les mener à bien. Un plus large recours à l'analyse coûts-avantages et à une budgétisation en fonction des résultats permettrait de rendre plus efficiente l'utilisation des ressources publiques. La réforme des pensions entreprise par le gouvernement constitue un important progrès vers un système viable de remplacement du revenu à la vieillesse par le biais de mesures visant à élever encore le taux d'activité des travailleurs âgés et des femmes et d'allonger sensiblement la vie active. Des mesures complémentaires sont nécessaires pour améliorer l'employabilité des travailleurs âgés, notamment en supprimant les paramètres liés à l'ancienneté qui interviennent de manière excessive dans la détermination des salaires et en réduisant encore la portée des réglementations assurant encore une protection de l'emploi du fait de l'âge. . La forte différence des performances économiques des industries manufacturières, pleinement exposées à la concurrence

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de l'Autriche pour 2003. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

L'Observateur ocde

© OCDE 2003

Organisation de Coopération et de Développement Économiques

internationale, et du secteur des services montre qu'il est tout à fait possible d'intensifier la concurrence en réduisant les obstacles à l'entrée et en facilitant les activités de la toute nouvelle autorité de la concurrence. C'est en progressant dans ce sens que l'Autriche pourra réaliser le potentiel positif associé à l'élargissement de l'UE vers l'est tout en devenant mieux à même de résister aux fortes perturbations qui pourraient affecter son appareil productif. ■

L'économie autrichienne doit-elle s'adapter aux changements économiques ?

Réputée pour la performance de son économie, l'Autriche est, depuis la fin des années 80, l'un des cinq pays européens ayant le PIB par habitant le plus élevé. Le taux de chômage y a régulièrement été l'un des plus bas de l'UE et de l'OCDE. Depuis quelques années cependant, le rythme de croissance de l'Autriche s'est affaibli par rapport à ceux des autres pays à revenu élevé, et bien qu'encore relativement faible, le chômage a atteint des niveaux rarement observés dans le passé. Le tassement de la croissance de l'activité en Autriche se traduit principalement par un essoufflement de la création d'emplois dont les effets négatifs n'ont pas été compensés par un renforcement de la productivité.

De plus, le pays doit relever plusieurs défis, dont certains mettent en lumière la nécessité de rénover le cadre institutionnel, jusque-là satisfaisant. Si le partenariat social et l'ampleur des interventions de l'État ont été bénéfiques au lendemain de la guerre, pendant une longue période de stabilité structurelle et de commerce d'État avec des économies non marchandes, ce dispositif institutionnel a été par la suite soumis à des tensions lorsque des chocs sont intervenus au niveau de l'offre du fait de la mondialisation et de l'accélération du progrès technologique. Le cadre institutionnel, caractérisé par un vaste secteur public et des négociations collectives de salaires juridiquement contraignantes, restant plus ou moins inchangé, les pouvoirs publics ont adopté une attitude plus défensive pendant les années 90 : l'assainissement budgétaire a été obtenu en portant la part des recettes publiques dans le PIB à des niveaux d'une ampleur sans précédent ; des efforts ont été faits pour maintenir le chômage à un faible niveau en faisant sortir les travailleurs âgés de la population active ; enfin, les entreprises produisant pour le marché intérieur ont été protégées par un certain nombre d'obstacles complexes à l'entrée, même après l'adhésion à l'UE en 1995. Bien que des mesures aient commencé à être prises ces dernières années pour remédier à ces problèmes, il est manifeste que l'Autriche ne peut poursuivre dans cette voie et demeurer prospère. De fait, le taux de dépendance économique des personnes âgées augmentera fortement au fil des ans, ce qui peut avoir des conséquences préjudiciables pour la croissance et les niveaux de vie. Et bien que l'Autriche ait bénéficié de l'ouverture des marchés d'Europe de l'est, la poursuite de l'intégration ne pourra pleinement porter ses fruits que si les institutions et les procédés de production sont en mesure de s'adapter rapidement. Les objectifs prioritaires de la réforme structurelle, examinés dans la présente *Étude,* sont de consolider les finances des administrations publiques, d'accroître le taux d'activité et l'emploi, et d'encourager une accélération des gains de productivité. Conscient de ces impératifs, le gouvernement a engagé un vaste effort de réforme pour inverser la dégradation des résultats économiques de l'Autriche. ■

La consolidation fiscale doit-elle être une priorité de l'agenda politique ?

L'objectif de l'équilibre du budget des administrations publiques a été atteint en 2001, un an plus tôt qu'initialement prévu. Ce résultat a été principalement obtenu par des augmentations de recettes, sans guère de réduction des dépenses. En 2002, un faible déficit a réapparu, représentant 0.2 pour cent du PIB, du fait du ralentissement de la croissance. Les autres facteurs qui ont affectés les résultats se sont plus ou moins neutralisés. Les dépenses ont été gonflées par les dépenses supplémentaires entraînées par les inondations de l'été 2002 et de nouveaux besoins, notamment une forte augmentation des allocations familiales, un accroissement des dépenses au titre de l'emploi à temps partiel subventionné des travailleurs âgés, et un train de mesures destinées à relancer l'investissement. En revanche, la réforme administrative en cours a freiné les dépenses, principalement celles au titre du personnel actif, qui sont restées stationnaires. En grande partie du fait de décisions passées, le déficit devrait se creuser en 2003. La réforme du secteur public, notamment la poursuite de la réforme du système de sécurité sociale, continue d'être l'une des priorités des pouvoirs publics et devra être poursuivie pour placer l'assainissement budgétaire sur un sentier tenable.

Le nouveau gouvernement, entré en fonctions en mars 2003, a élargi la liste des priorités pour y inclure d'importantes réductions de l'impôt sur le revenu qui doivent être progressivement opérées à partir de 2004. Aucune réduction correspondante des dépenses

n'étant prochainement prévue pour compenser ces moins-values fiscales, celles-ci se traduiront par un déficit plus élevé pendant un certain nombre d'années avant que l'assainissement des finances publiques ne reprenne. Le coefficient de pression fiscale est élevé en Autriche comparativement aux autres pays, de même que les coins fiscaux sur le travail. C'est certes là une raison supplémentaire de procéder à des allégements d'impôt, mais les autorités doivent tenir compte de l'arbitrage à opérer entre les effets bénéfiques d'un allégement de la fiscalité d'une part et le maintien du rythme de l'assainissement budgétaire de l'autre. Un certain nombre de risques entourant l'évolution du solde des administrations publiques à moyen terme, des chocs négatifs pourraient facilement porter le déficit à des niveaux beaucoup plus élevés que ne le prévoit le Programme de stabilité de l'Autriche. De plus, de nouvelles tensions menacent du côté des dépenses, notamment en raison du rapide vieillissement de la population. Des réductions des dépenses publiques sont donc nécessaires pour permettre les allégements prévus de la fiscalité.

Comment les réformes du secteur public doivent-elles progresser ?

Les réductions d'effectifs occupent une large place dans la stratégie d'assainissement des finances publiques des autorités, et elles ont été non négligeables au cours des deux dernières années. Néanmoins, un fort pourcentage de ces réductions a été opéré par le biais d'un mécanisme de retraite anticipée assorti de conditions très généreuses. Ce dispositif est coûteux et va à l'encontre de la nécessité d'élever le taux d'activité. Il serait bon d'introduire plus de flexibilité dans les règles applicables à l'emploi dans le secteur public afin de faciliter le redéploiement des personnels. En particulier :

- Il faudrait revoir les règles actuelles, fondées sur la fonction et la rémunération, qui régissent les changements possibles d'affectation des personnels pour déterminer si elles ne sont pas trop étroites.
- Il faudrait envisager de supprimer le régime spécial d'emploi des fonctionnaires et les barèmes rigides de rémunérations qui lui sont associés.
- Il est nécessaire d'harmoniser totalement les régimes de pension des fonctionnaires sur le régime public général pour supprimer une entrave significative à la mobilité entre les deux secteurs. Une telle mesure serait facilitée par la création de comptes individuels de pension régis par les mêmes règles quel que soit le régime.

Les autorités ont fait des progrès sur la voie de l'harmonisation de certains services administratifs et judiciaires au niveau régional. Pour que cette réforme porte pleinement ses fruits, elle devrait être suivie, à l'intérieur de chaque État, par la concentration des tâches connexes dans les mains d'une seule et même administration régionale afin de faire encore avancer l'application du principe du guichet unique pour les services régionaux et pour les autorisations administratives nécessaires à la création et l'exploitation d'entreprises industrielles. Ceci implique d'adapter l'affectation des fonds en fonction de la redistribution des tâches. Néanmoins, une réforme plus fondamentale des relations budgétaires fédérales s'impose. Les questions suivantes méritent de retenir particulièrement l'attention :

- Le système intergouvernemental de redistribution des recettes a certes permis une large péréquation entre les régions, mais il apparaît complexe et opaque. On a constaté que les mécanismes de redistribution se traduisaient par une imposition des recettes marginales dégagées au niveau des communes à des taux effectifs proches ou supérieurs à 100 pour cent, ce qui constitue une contre-incitation aux initiatives locales destinées à renforcer la croissance.
- Dans plusieurs domaines, les responsabilités en matière de dépenses et de financement sont partagées entre le gouvernement fédéral et les États ou entre différents niveaux d'administration. On peut en donner pour exemple l'octroi des indemnités soumises à critère de ressources qui visent à compenser la perte de revenu des chômeurs, la rémunération des enseignants et le financement des installations et des réseaux d'assainissement des eaux usées. Il peut en résulter de sensibles inefficiences dans l'affectation des ressources, ce qui rend plus difficiles les mesures d'assainissement budgétaire et réduit l'efficacité de l'action des pouvoirs publics dans des domaines tels que la réforme du marché du travail ou du système éducatif.
- La réforme du système budgétaire fédéral devrait donc harmoniser les compétences en matière de dépenses et en matière de recettes. A cet effet, des choix doivent être faits, non seulement en ce qui concerne les services qui peuvent être mieux assurés par le secteur privé que par le gouvernement, mais aussi le niveau d'administration le mieux à même de fournir des services publics. Les collectivités locales pourraient disposer d'une plus grande latitude pour

dégager leurs propres recettes fiscales, et le volume du cofinancement devrait être revu à la baisse en conséquence pour réduire les contre-incitations engendrées par le système actuel. Des efforts devraient en outre être faits pour internaliser les effets bénéfiques qu'exercent les services mis en place par une localité sur les communes voisines, en incitant les autorités locales ou les institutions publiques à coopérer, ou en fusionnant les services locaux d'intérêt public. ■

La réforme des pensions est-elle achevée ?

La réforme antérieure des pensions n'a pas assuré la viabilité du régime autrichien. De tous les pays de l'OCDE, l'Autriche est l'un de ceux où les dépenses publiques de pension sont les plus élevées par rapport au PIB. On prévoyait que ces dépenses continueraient de progresser à un rythme insoutenable, avec des conséquences préjudiciables pour les charges sociales, l'emploi et la croissance. Le gouvernement a donc entrepris un programme ambitieux visant à ralentir sensiblement la hausse tendancielle des dépenses au titre des pensions. Les mesures de réforme d'ores et déjà votées représentent une importante avancée vers la viabilité des finances des administrations publiques. C'est notamment le cas de l'allongement de la période servant de base au calcul des droits à pension, qui renforce l'incitation à l'activité à temps plein sur l'ensemble du cycle de vie, et la suppression de la préretraite au titre du chômage. Un certain nombre d'importants éléments font cependant encore défaut, et les points suivants doivent être pris en compte pour que la réforme soit durablement couronnée de succès :

- L'accumulation des droits à pension devrait être rendue actuariellement équitable pour permettre aux salariés de déterminer la durée de leur vie active en tenant compte de l'arbitrage à opérer entre un raccourcissement de la période d'emploi sur l'ensemble de la vie et une baisse des pensions, tout en veillant à ce que la retraite anticipée n'alourdisse pas la charge budgétaire du système de pension. On parviendrait plus facilement à ce résultat en mettant au point des comptes individuels de retraite soigneusement conçus. Les éléments redistributifs effectifs et souhaités du régime de pension devraient être clairement identifiés, la redistribution souhaitée devant être financée par l'impôt dans la mesure où elle n'est pas encore couverte par des transferts du budget fédéral.
- Des efforts doivent être faits pour que l'on dispose d'instruments efficaces propres à soutenir la constitution d'une épargne privée en vue de la retraite, en complément du régime par répartition. La révision du système d'indemnités de départ constitue un très important progrès dans ce sens. La certification des instruments d'épargne doit avancer pour assurer une concurrence adéquate entre les fonds susceptibles d'être retenus. Il faudrait abandonner la disposition selon laquelle les instruments de pension bénéficiant d'un avantage fiscal ne peuvent être investis que sur des marchés à faible capitalisation. ■

Quelles réformes du marché du travail peuvent créer plus d'emplois ?

Il ressort de simulations effectuées par l'OCDE que sans modification des conditions-cadres, le vieillissement de la population réduira fortement le taux d'activité en Autriche au cours des prochaines décennies. Le système autrichien de prélèvements et de transferts comporte des obstacles à l'activité, notamment celle des travailleurs âgés. Ces obstacles doivent être levés, et les mécanismes autres que le système de pension vieillesse permettant l'accès effectif à la retraite anticipée doivent être supprimés pour que la réforme des pensions soit couronnée de succès. Le dispositif qui subventionne l'emploi à temps partiel des travailleurs âgés a été révisé pour atténuer son impact négatif sur l'offre de main-d'œuvre. Le gouvernement devrait cependant envisager de le supprimer purement et simplement. Autres points importants :

- Les conditions préférentielles dont bénéficient les travailleurs âgés du point de vue de l'indemnisation du chômage devraient être progressivement supprimées.
- La suppression des incitations à la préretraite implique que les conditions d'éligibilité aux pensions d'invalidité soient strictement liées à l'état de santé et soient étroitement contrôlées.
- Les premiers éléments économétriques sur le nouveau système d'allocations pour enfant (*Kinderbetreuungsgeld*) donnent à penser que ce dispositif pourrait en fait réduire l'offre de main-d'œuvre féminine, et que le système de transferts et de prélèvements pourrait globalement se traduire par des taux effectifs d'imposition élevés sur les gains secondaires. Il conviendrait donc de revoir la structure des mécanismes d'aide à la famille afin de limiter les réductions non souhaitées de l'offre de main-d'œuvre féminine. Pour rendre plus facilement compatibles les obligations professionnelles et familiales, on pourrait par exemple consacrer une plus large part des allocations familiales totales aux

centres d'accueil pour les enfants afin d'en augmenter le nombre et d'en faciliter l'accès, réduisant par là même le temps nécessaire pour amener les enfants et les reprendre. Il pourrait être également utile d'élargir l'offre de places d'accueil en demi-pension dans les établissements scolaires.

Il apparaît que la flexibilité des salaires réels au niveau macro-économique est forte en Autriche, ce qui a aidé ce pays à éviter de fortes fluctuations du chômage. Néanmoins, pour préserver l'adaptabilité de l'économie aux chocs intervenant au niveau de l'offre et sauvegarder l'employabilité de certains groupes de salariés, tels que les travailleurs âgés, il faudrait améliorer la flexibilité des salaires relatifs et revoir les aspects du système de protection des travailleurs âgés contre les licenciements qui faussent encore le fonctionnement du marché du travail.

- Les salaires augmentent sensiblement avec l'âge tant pour les employés salariés que pour les fonctionnaires. Afin de soutenir la demande de travailleurs âgés par les entreprises, les autorités devraient chercher à supprimer les facteurs qui maintiennent les salaires liés à l'ancienneté à un niveau artificiellement élevé, c'est-à-dire sans commune mesure avec la productivité. Plusieurs initiatives récentes, telles que l'élargissement de la base salariale prise en compte pour les droits à pension, devraient déjà faciliter une évolution dans ce sens. Mais de nouvelles réformes sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les barèmes de rémunération dans le secteur public. De plus, les partenaires sociaux devraient plus activement s'employer à rééquilibrer les barèmes de salaire pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés.
- La distribution des salaires relatifs entre les secteurs et les entreprises paraît être rigide à certains égards. Pour faciliter l'ajustement des salaires en fonction de l'évolution spécifique des conditions d'emploi et de la productivité, il conviendrait de transformer les clauses actuelles de redistribution optionnelles au niveau des entreprises en clauses de renégociation permettant à une entreprise de s'écarter des augmentations collectivement négociées si un accord intervient au plan interne entre la direction et les travailleurs.
- A l'heure actuelle, l'âge est l'une des considérations sociales que les employeurs doivent prendre en compte lorsqu'ils envisagent des licenciements. Cette disposition a contribué à la forte utilisation des programmes de retraite anticipée de fait et au faible taux d'emploi des travailleurs âgés. Bien que le délai de carence concernant l'application de la protection spéciale contre les licenciements ait été récemment allongé, une révision plus stricte de la protection de l'emploi du fait de l'âge devrait être envisagée pour améliorer les incitations à faire progresser au même rythme la productivité et les rémunérations des travailleurs âgés et pour renforcer par là-même les incitations des entreprises à employer des travailleurs âgés. ■

Comment améliorer l'efficience du système éducatif ?

Pour faire en sorte que les qualifications soient à la hauteur des niveaux élevés et du rythme de croissance de la productivité, il est particulièrement important d'améliorer l'efficience de l'enseignement et d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie. Dans le contexte autrichien, le rôle potentiellement bénéfique de la formation permanente est renforcé par la perspective du rapide vieillissement de la population et par le désir d'élargir les offres d'emploi pour les femmes et les personnes âgées.

- Selon l'étude PISA de l'OCDE, le niveau d'instruction des élèves en Autriche se situe dans la moyenne supérieure des pays de l'OCDE, encore que la qualité des résultats scolaires varie sensiblement selon les établissements. Le fait que l'Autriche soit le pays où les dépenses cumulées par élève au titre de l'enseignement primaire et secondaire soient les plus élevées par rapport au PIB par habitant montre qu'il est largement possible d'améliorer l'efficience. En particulier, bien que certains progrès soient actuellement faits concernant la mise au point dans certaines régions de normes de qualité au regard desquelles apprécier les résultats scolaires, il n'existe pas d'objectifs obligatoires applicables à l'ensemble du pays permettant d'évaluer les performances des établissements. Une commission a été récemment chargée de faire des suggestions sur la façon de modifier le système de manière à ce que l'accent soit davantage mis sur les résultats et moins sur les ressources utilisées. Une réforme dans ce sens devrait être mise en œuvre.
- Comme en témoigne la récente adoption de l'abattement général d'impôt au titre de la formation, l'amélioration des qualifications de la population active est l'une des premières priorités des autorités. Le système d'apprentissage des adultes peut être amélioré à plusieurs égards. L'évaluation des programmes doit être plus systématique. Elle devrait devenir un instrument régulier sur lesquels les décideurs pourraient fonder leurs décisions concernant l'affectation des ressources aux différents

groupes cibles ainsi que la conception des programmes. La plus large utilisation des chèques éducation aurait un effet positif à cet égard en laissant mieux jouer les mécanismes du marché. Les différentes filières de formation et d'enseignement devraient être mieux intégrées. En particulier, des liens plus étroits devraient être établis pour permettre aux chômeurs de développer les qualifications obtenues dans le cadre des programmes du marché du travail en participant à des programmes d'enseignement. La responsabilité du financement et de la conception des programmes de formation des adultes est éclatée entre plusieurs autorités, et la coordination fait souvent défaut. Une meilleure concertation au niveau de la conception des programmes améliorerait probablement l'efficacité de la formation des adultes et permettrait de réaliser des économies sur le budget des administrations publiques. ■

Comment la régulation des marchés de produits peut-elle améliorer les gains de productivité ?

L'étude de l'OCDE sur la croissance a montré que des mesures visant à renforcer la concurrence peuvent accélérer les gains de productivité et favoriser l'emploi. Bien que certaines réformes liées à la concurrence aient été mises en œuvre ces dernières années, les restrictions juridiques continuent d'entraver la concurrence sur bon nombre de marchés de produits. De plus, des réglementations exagérément restrictives sont particulièrement répandues dans le secteur des services. D'où la croissance relativement faible de la productivité dans ce secteur au cours des dix dernières années, alors que les industries manufacturières ont obtenu de bons résultats par rapport aux autres pays. Il ressort d'une analyse approfondie qu'une vaste réforme des industries axées sur le marché intérieur et des politiques relatives aux marchés publics pourrait sensiblement améliorer le bien-être des consommateurs.

La réforme du droit de la concurrence opérée l'an dernier prévoyait des mesures importantes pour rapprocher le cadre autrichien de ce que l'on observe généralement ailleurs. En particulier, il faut se féliciter de la réduction de l'influence directe des partenaires sociaux et de la création d'une autorité indépendante de la concurrence, encore que ces mesures interviennent avec retard. Le cadre institutionnel actuellement en place et les procédures prévues pour le faire appliquer n'en sont pas moins exagérément complexes, et il conviendrait d'y remédier. Il faudrait surtout élargir sensiblement les pouvoirs, actuellement insuffisants, de l'autorité de la concurrence. Un programme de clémence devrait être mis en place et il conviendrait d'envisager l'adoption de sanctions pénales à l'encontre des ententes préjudiciables.

La performance du secteur des services est généralement médiocre, en grande partie du fait de l'existence de réglementations qui faussent la concurrence.

- Dans la distribution de détail en général, la productivité est plus faible que dans beaucoup de pays comparables. Ceci tient au fait que les réglementations applicables aux grandes surfaces et aux horaires d'ouverture des magasins sont plus strictes que partout ailleurs. Ainsi, l'Autriche était jusqu'à présent le pays de l'Union européenne où la durée moyenne d'ouverture des magasins était la plus courte. Outre que ces réglementations limitent le choix des consommateurs, elles empêchent la réalisation d'économies d'échelle. Le gouvernement fédéral a assoupli la réglementation régissant les horaires d'ouverture des magasins. Il faudrait que les *Länder* mettent pleinement à profit cette possibilité, et il conviendrait d'envisager de libéraliser plus largement le secteur du commerce de détail.
- Les activités industrielles et commerciales et les professions sont assujetties à un ensemble complexe de réglementations, comportant à la fois des dispositions statutaires et autant d'éléments d'autorégulation. On a pu constater que cela contribue à faire monter les prix, et les faibles taux de renouvellement des entreprises pourraient également être liés aux réglementations restrictives. Il est largement possible de suspendre certaines dispositions existantes ou de les modifier pour qu'elles faussent moins la concurrence. Ainsi, dans le cas des activités où une certification est requise pour préserver certains niveaux de qualité, cette reconnaissance devrait être délivrée aux salariés plutôt qu'aux propriétaires. Dans les services professionnels, les barèmes d'honoraires recommandés, établis par les associations compétentes, empêchent en fait la concurrence au niveau des prix et devraient être interdits.

Bien que l'Autriche ait été l'un des premiers pays à libéraliser la demande d'électricité, il est impératif de rendre plus compétitive la structure de ce secteur. A l'heure actuelle, la production et la distribution sont toujours caractérisées par une forte intégration verticale et par la présence prédominante de l'État. Cette situation est le résultat direct de réglementations relatives à la structure du capital et de restrictions des droits de vote. Le gouvernement encourage activement une consolidation plus poussée, tandis que les autorités compétentes ne se sont pas publiquement

prononcées en faveur de solutions privilégiant la concurrence lors des récentes opérations de fusion qui ont défrayé la chronique. Les autorités jugent nécessaire de consolider encore le secteur pour préserver la compétitivité internationale des producteurs autrichiens après l'ouverture imminente du marché européen de l'électricité. Cet objectif est contestable s'il se traduit par une hausse des prix pour les consommateurs, et il entraverait la compétitivité des producteurs autrichiens dans d'autres secteurs. De plus, la consolidation pourrait durablement empêcher les consommateurs autrichiens de tirer pleinement parti du marché européen, de plus grande taille. ■

Comment réaliser plus d'économies en matière de politique environnementale ?

Les questions liées au développement durable sont l'une des priorités du gouvernement autrichien, et la population est prête à accepter les coûts élevés qu'implique la réalisation d'objectifs ambitieux. Le gouvernement autrichien s'est engagé dans un vaste programme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Conformément à l'accord de l'UE sur le partage de la charge, il a accepté de réduire ses émissions deux fois plus que les autres pays de l'UE. Les émissions étant encore supérieures à leur niveau de 1990, une réduction de 20 pour cent est maintenant nécessaire pour atteindre l'objectif retenu. Une réduction de cette ampleur sera probablement coûteuse. Bien que l'objectif puisse se justifier en soi compte tenu de l'importance attachée par l'opinion publique aux questions environnementales, on pourrait améliorer l'efficacité des mesures prises par rapport à leur coût en faisant davantage appel à des instruments économiques, notamment en étendant à un plus grand nombre d'émetteurs l'application d'une taxe sous une forme ou sous une autre. Néanmoins, la lutte interne contre les émissions ne devrait être encouragée que jusqu'au moment où les coûts marginaux seront égaux au prix des permis d'émission sur le marché de l'UE une fois que ce marché sera opérationnel, ce qui impliquerait de réduire les programmes là où ces coûts sont manifestement excessifs. Si elle est mal conçue, l'élimination des déchets peut être à l'origine de dommages durables pour les écosystèmes et la santé humaine. Sous l'effet des incitations gouvernementales et de la rigueur de la réglementation, les mesures de collecte sélective des déchets parviennent à des taux de recyclage très élevés, conformes dans la plupart des cas aux dispositions du droit européen, mais sont très coûteuses pour les consommateurs et les producteurs, en partie du fait des taxes visant à réduire le plus possible la production de déchets. Certaines composantes du programme pourraient absorber plus de ressources que le recyclage ne permet d'en épargner. L'utilisation plus systématique des résultats d'analyses coût-avantage lors de l'élaboration de la politique en la matière permettrait de rendre plus efficientes les mesures visant à améliorer la viabilité du développement économique. ■

Comment rendre l'aide au développement plus efficace ?

Le volume du programme d'aide de l'Autriche a fortement augmenté en 2002 et il est maintenant très proche de l'effort médian des pays de l'OCDE. Le gouvernement prévoit en outre d'accroître encore son aide pour atteindre l'objectif fixé à Barcelone pour les pays de l'UE (0.33 pour cent du PIB). Jusqu'à ces derniers temps, le programme autrichien était très largement axé vers d'autres pays européens. C'était là un objectif stratégique pour l'Autriche, mais cela signifiait que moins d'un quart de l'aide allait aux pays les moins avancés. Une nouvelle loi, qui doit entrer en vigueur en janvier 2004, prévoit cependant la création d'une Agence autrichienne pour le développement chargée d'améliorer l'efficience de l'aide versée. Les enseignements tirés de l'évaluation de projets antérieurs ont conduit à redéfinir les priorités de l'aide aux pays du sud-est de l'Europe, au détriment des infrastructures physiques et au profit des services sociaux, principalement l'éducation et la santé, qui absorbent aujourd'hui à peu près la moitié de l'APD bilatérale de l'Autriche. Parallèlement, un effort est actuellement fait pour permettre aux pays en développement de participer plus largement aux échanges internationaux. Les initiatives de ce type ne représentent qu'une part limitée de l'aide de l'Autriche mais les autorités ont l'intention de les développer. Pour avoir le maximum d'effets, ces mesures doivent s'accompagner d'une action multilatérale visant à ouvrir plus largement les échanges aux produits de ces pays, y compris aux produits agricoles. ■

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations concernant cette Synthèse veuillez contacter Eckhard Wurzel ;
Tél. : (33) 01 45 24 87 46
(email : *eckhard.wurzel@oecd.org*)

Références

- **Études économiques :** Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : *www.oecd.org/bookshop*.

- **Pour plus d'informations :** De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : *www.oecd.org/eco*.
- **Perspectives économiques n° 73,** juin 2003. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : *www.oecd.org/eco/Economic_Outlook*.

Vous pouvez acheter en toute sécurité les publications de l'OCDE par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE
www.oecd.org/bookshop

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,
Direction des relations publiques et de la Communication.
Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Où nous contacter ?

ALLEMAGNE
Centre de l'OCDE
de BERLIN
Albrechtstrasse 9/10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 2888353
Fax : (49-30) 28883545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS
Centre de l'OCDE
de WASHINGTON
2001 L Street N.W.,
Suite 650
WASHINGTON D.C. 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail :
washington.contact@oecd.org
Internet : *www.oecdwash.org*
Toll free : (1-800) 456 6323

FRANCE
Siège de l'OCDE de PARIS
2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 81
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : *www.oecd.org*

JAPON
Centre de l'OCDE de TOKYO
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0036/0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : *www.oecdtokyo.org*

MEXIQUE
Centre de l'OCDE
du MEXIQUE
Av. Presidente Mazaryk 526,
Colonia: Polanco,
C.P., 11560
MEXICO D.F.
Tél. : (00.52.55) 5281 3810
Fax : (00.52.55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet : *www.rtn.net.mx/ocde/*

10 2003 16 2 p 4

Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE
www.oecd.org/publications/Pol_brief/index-fr.htm